

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2024.7.19.198

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 18 NOVEMBRE 2024 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Hicham AICHI, Patrick ANNE, Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Noël BOURSIN, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Hamza ELHIYANI, Thierry FLESCHE, Fabien FOSSE, Pascale GOMES, Marie-Hélène GRANGE, Michaël GUION, Jérôme GUYARD, Christian HUS, Genevieve JEAMMET, Sylvain JONNET, Semra KILIC, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Bénédicte MONVILLE, Odile RAZÉ, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Brigitte TIXIER, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :

31/10/2024

Date de l'affichage :

12/11/2024

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:

en exercice : 73

présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Natacha BOUVILLE a donné pouvoir à Dominique MARC, Henri DE MEYRIGNAC a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Henri MELLIER, Michèle EULER a donné pouvoir à Hamza ELHIYANI, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Julien GUERIN a donné pouvoir à Fatima ABERKANE-JOUDANI, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Bernard DE SAINT MICHEL, Sylvie PAGES a donné pouvoir à Nathalie BEAULNES-SERENI, Paulo PAIXAO a donné pouvoir à Ségolène DURAND, Marilyn RAYBAUD a donné pouvoir à Thierry FLESCHE, Catherine STENTELAIRE a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Eric TORTILLON a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Louis VOGEL a donné pouvoir à Kadir MEBAREK.

ABSENTS EXCUSES

Patricia CHARRETIER, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Olivier DELMER, Nadia DIOP, Marie JOSEPH, Khaled LAOUITI, Aude LUQUET, Zine-Eddine M'JATI, Mourad SALAH, Robert SAMYN.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Michaël GUION

**OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
DE BOISSETTES, BOISSISE-LA-BERTRAND, BOISSISE-LE-ROI, LE MEE-
SUR-SEINE, PRINGY, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY ET VILLIERS-EN-
BIERE : APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET AUTORISATION
DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants, l'article L.1611-7-1 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) en vigueur ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le principe de la délégation du service public de production et de distribution d'eau potable secteur Ouest en date du 9 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le règlement du service de distribution d'eau potable sur le territoire des communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Le Mée-sur-Seine, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry et Villiers-en-Bière en date du 15 novembre 2024 ;

VU la délibération n°2023.7.27.214 en date du 20 novembre 2023 approuvant le principe de la délégation du service public de production et de distribution d'eau potable ;

VU le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre en date du 11 juin 2024 ;

VU le procès-verbal, le rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'analyse des offres des candidats admis à présenter une offre en date du 11 juin 2024 ;

VU le déroulement des discussions engagées avec les sociétés admises à la négociation dont la clôture est intervenue le 20 août 2024, par la remise d'une offre finale ;

VU l'avis conforme du comptable public en date du 30 octobre 2024 sur les clauses du projet de contrat concernant le mandat d'encaissement ;

VU le projet de contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes ;

VU le rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société candidate retenue et l'économie générale du contrat, en annexe à la présente délibération ;

VU l'exposé des motifs ;

VU la saisine du Bureau Communautaire en date du 7 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de vie et environnement du 13 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la procédure prévue par la loi a été engagée et poursuivie jusqu'à son terme, les différentes phases figurant dans le rapport ayant été transmis aux élus, avec l'ensemble du dossier, 15 jours avant la séance du Conseil Communautaire, conformément à l'article L.1411-7 du CGCT ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le choix du délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable de la CAMVS sur le territoire des communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Le Mée-sur-Seine, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry et Villiers-en-Bière, à compter du 1^{er} janvier 2025, et par dérogation, à compter du 1^{er} juillet 2028 pour la commune de Boissise-la-Bertrand, pour

une durée de dix (10) ans, et le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public avec le soumissionnaire retenu ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le choix de la société **SUEZ Eau France** comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable de la CAMVS sur le territoire des communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Le Mée-sur-Seine, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry et Villiers-en-Bière, à compter du 1^{er} janvier 2025, et par dérogation, à compter du 1^{er} juillet 2028 pour la commune de Boissise-la-Bertrand, pour une durée de dix (10) ans ;

APPROUVE le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes ;

APPROUVE le règlement du service de distribution d'eau potable sur le territoire des communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Le Mée-sur-Seine, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry et Villiers-en-Bière ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public avec la société **SUEZ Eau France** et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Adoptée à la majorité, avec 52 voix Pour, 6 voix Contre, 2 Abstentions et 3 ne participent pas au vote

Fait et délibéré, le lundi 18 novembre 2024, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20241118-57458-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mardi 19 novembre 2024

Publication ou notification : 20 novembre 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

The image shows a circular official seal of the Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Franck Vernin'.

Franck Vernin